

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

J'ai en main une copie de ce document, monsieur l'Orateur. Il n'a pas encore été démenti. Je l'ai montré au premier ministre à la Chambre et on n'a pas demandé de le déposer. Le premier ministre a eu peur, je crois. Il n'en a pas démenti l'existence. En tout cas, nous devons admettre qu'il y a eu un tel document, un tel comité du cabinet et que le cabinet a approuvé le résultat des travaux de ce comité. La dernière réunion du comité s'est tenue le 15 mai 1973 et elle a reçu confirmation du cabinet le 17 mai 1973. Si cela n'est pas vrai, qu'un ministre compétent se lève et le démente.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Même un ministre incompétent.

M. Baldwin: Lorsqu'on scrute ce document pour voir exactement combien de temps le cabinet doit avoir consacré à étudier ces questions, on ne peut aboutir à aucune conclusion rationnelle si ce n'est celle qu'au moment où le gouvernement participait au moins au débat sur le budget et au débat sur le discours du trône, son attention se dirigeait vers un ordre totalement différent de priorités. Où étaient les emplois, où était l'inflation? Dans une liste de 10 priorités, ils sont en septième place. Voilà ce que le ministre et le gouvernement pensaient des emplois et de l'inflation.

M. Hees: Attendez John que nous nous mettions à parler de vous aux gens.

M. Baldwin: Je suis très reconnaissant, monsieur l'Orateur, envers le chœur qui se trouve derrière moi. Ces députés exposeront plus tard dans le débat les lacunes de cette proposition. Permettez-moi de préciser que notre attitude a été exposée par le chef de notre parti et que nous posons certaines conditions. A la suite de ce que le chef de notre parti a dit, le ministre des Finances est sorti plusieurs fois de sa forteresse en montrant un drapeau blanc. C'était une capitulation conditionnelle—le ministre se rendait.

M. Hees: John, le brave!

M. Baldwin: Je lui concède cela. Lorsqu'un ministre du gouvernement veut écouter des propositions raisonnables de l'opposition et les accepte, je pense que c'est tout à son honneur.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Vous n'êtes pas complètement mauvais, John.

M. Baldwin: Cela fera oublier certaines de ses déficiences passées.

On nous demande de débattre aujourd'hui un projet de loi qui, au dire du ministre des Finances, sera la première grande étape dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie industrielle. Depuis plus de treize mois qu'on nous avait promis cette première grande étape, nous avons suffisamment progressé pour savoir qu'il ne faudrait pas attendre en retenant son souffle une deuxième grande étape qui ne viendra peut-être jamais. Apparemment, nous avons été tellement imprudents au début que nous nous sommes

[M. Baldwin.]

embourbés sans espoir dès la première enjambée—comme dans le muskeg qu'on trouve parfois dans Peace River!

Serait-ce que le gouvernement se méfie d'une hâte excessive? Nous ne sommes pas en Russie, monsieur l'Orateur! Cela expliquerait, en partie du moins, pourquoi on a tardé à nous présenter ces mesures fiscales concernant les sociétés. D'abord annoncées lors du budget de mai 1972, elles étaient censées protéger les emplois existants et fournir de nouveaux emplois rémunérateurs aux Canadiens. C'est à peu près ce que déclarait le ministre. La création d'emplois, comme ne cessait de nous le rabâcher le ministre, était la grande priorité et le chômage dépassait de beaucoup 6 p. 100, mais il a fallu que le gouvernement attende jusqu'à aujourd'hui, alors que l'économie est supposément en plein essor et doit être freinée, pour tenter d'appliquer ces mesures destinées à stimuler l'économie.

Elles devaient également aider les entreprises canadiennes de fabrication et de transformation à mieux résister à la concurrence étrangère. Il est assez urgent, déclarait le ministre des Finances six mois après son premier budget, que toutes les mesures fiscales proposées dans le budget soient examinées sans délai et approuvées par le Parlement. Eh bien, il a fallu encore sept mois au ministre des Finances, à cause du programme législatif inepte du gouvernement et du cabinet, pour soumettre ces «urgentes» mesures à l'examen de la Chambre. Tout ce que je peux dire, c'est que, Dieu merci, le pays est fort, car Dieu seul sait où nous serions aujourd'hui s'il fallait compter sur la gestion et la célérité du gouvernement.

Lorsqu'on a présenté pour la première fois les diminutions d'impôt et les amortissements accélérés pour les entreprises de fabrication et de transformation, l'attitude adoptée par notre parti était la suivante: tout honorable que soit l'intention du ministre de rendre les entreprises canadiennes plus concurrentielles sur le marché intérieur comme sur les marchés étrangers, la méthode prévue à cette fin était trop déficiente. Au cours du débat qui a suivi le budget, le chef de l'opposition a exprimé clairement nos objections aux mesures introduites. Voici ce qu'il a dit:

• (1550)

... la proposition du ministre est loin de représenter l'outil efficace qui permettra l'expansion des industries de fabrication et de transformation au Canada. Je signale aussi qu'il n'y a vraiment rien ici qui soit de nature à encourager les Canadiens à investir davantage dans leur économie afin d'être propriétaires d'une plus large part de celle-ci à l'avenir. Je signale également au ministre des Finances que, si, comme il le prétend, la réduction de ces impôts rendra ces sociétés plus profitables, la proposition est tout aussi attrayante pour les capitaux étrangers que pour le capital canadien. Rien dans la proposition du ministre n'encourage les Canadiens en tant que tels à acquérir une plus large part de l'économie à l'avenir.

Ces paroles sont consignées à la page 2266 du hansard de cette année-là. En octobre dernier, respectant la logique qui est sa caractéristique, le chef de l'opposition a dit, quand on lui a demandé l'attitude qu'il adopterait au sujet des propositions relatives à l'impôt des sociétés: «Je pense que nous sommes presque moralement obligés de les adopter, pour le moment du moins.» Dès lors, notre position a toujours été que l'équité et l'efficacité des changements proposés à l'impôt sur les sociétés étaient suffisamment aléatoires pour que l'on n'en fasse pas un élément permanent de notre régime fiscal.